



BAREME D'HONORAIRES DE L'AGENCE

A compter du 15 Mars 2021

VENTE

Lorsque l'opération aura été effectivement conclue, la rémunération du mandataire deviendra immédiatement exigible. Elle sera d'un montant fixé conformément au barème ci-après.

- Inférieur à 29.999 €, **Forfait de 4.000€ TTC** du prix de vente défini sur le mandat*
- De 30.000 € à 49.999 €, **Forfait de 5.000 € TTC** du prix de vente défini sur le mandat*
- De 50.000 € à 69.999 €, **Forfait de 6.000 € TTC** du prix de vente défini sur le mandat*
- De 70.000 € à 79.999 €, **Forfait de 7.000 € TTC** du prix de vente défini sur le mandat*
- De 80.000 € à 99.999 €, **Forfait de 8.000 € TTC** du prix de vente défini sur le mandat*
- De 100.000 € à 119.999 €, **Forfait de 8.500 € TTC** du prix de vente défini sur le mandat*
- 120.000 € à 129.999 €, **Forfait de 9.000 € TTC** du prix de vente défini sur le mandat*
- 130.000 € à 139.999 €, **Forfait de 9.500 € TTC** du prix de vente défini sur le mandat*
- 140.000 € à 169.999 €, **Forfait de 10.000 € TTC** du prix de vente défini sur le mandat*
- 170.000 € à 199.999 €, **Forfait de 11000 € TTC** du prix de vente défini sur le mandat*
- 200.000 € à 399.999 €, **Forfait de 6% TTC** du prix de vente défini sur le mandat*
- 400.000 € à 499.999 €, **Forfait de 5 % TTC** du prix de vente défini sur le mandat*

Cette rémunération sera à la charge du **Vendeur**, sauf convention expresse différente entre les parties. * En cas de négociation du prix de vente entre le mandant et l'acquéreur, le montant de la rémunération du mandataire restera fixe à celle prévue initialement sur le mandat de vente.

LOCATION

- **Un mois de loyer charges comprises par partie dans la limite de 11€/m²** comprenant 8€/m² pour l'organisation des visites, la constitution du dossier, la rédaction du bail et 3€/m² pour l'état des lieux.

GESTION (habitation)

- Le mandataire aura droit à une rémunération sur les sommes encaissées fixée à : **5,79%HT**
- Plus la TVA actuellement à 20.00%, soit, à la charge du mandant : **6.95%TTC**
- Garantie loyers impayés : **3.5 %TTC maximum des loyers encaissés comprenant la rémunération du mandataire fixée à 1%TTC.**

Les honoraires divers de gestion seront facturés selon le barème détaillé sur le mandat de gestion. Toutes autres prestations supplémentaires seront soumises à acceptation d'un devis.

L'ESTIMATION

Une estimation ne peut se faire qu'après visite du bien immobilier par l'un de nos conseillers. L'avis de valeur est **GRATUIT** à l'exception d'une remise d'un rapport écrit pour succession, donation, divorce..., il sera facturé 150€.

4 rue Jean Moulin 28200 CHATEAUDUN
02 37 45 1000
chateaudun@lagence-esprit-immo.fr

26 rue de Chartres 28800 BONNEVAL
02 37 47 1000
bonneval@lagence-esprit-immo.fr

6 Place du Dauphin 28160 BROU
02 37 44 1000
brou@lagence-esprit-immo.fr